

## AVIS RELATIF AU JEU DÉNOMMÉ "EURO MILLIONS"

### Article 1<sup>er</sup>

En application du sous-article 8.4.2.2 du règlement du jeu, un gain minimum de 17 millions d'euros sera affecté au 1<sup>er</sup> rang de chaque 1<sup>er</sup> tirage qui suivra l'attribution d'un gain de 1<sup>er</sup> rang à au moins un gagnant, sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-dessous.

### Article 2

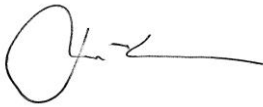
La garantie de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus ne sera pas applicable dans le cas où le 1<sup>er</sup> tirage qui suit l'attribution d'un gain de 1<sup>er</sup> rang à au moins un gagnant correspond à un « Tirage Evènementiel » organisé en application du sous-article 8.4.2.2.1 du règlement du jeu ou à un « Tirage Super Jackpot » organisé en application du sous-article 8.4.2.2.2 du règlement du jeu.

### Article 3

En application du sous-article 8.5.4.2 du règlement du jeu, le « Plafond du 1<sup>er</sup> rang » est fixé à 190 millions d'euros.

Fait à Leudelange, le 22 juin 2016.

**LOTERIE NATIONALE**



Léon LOSCH  
Directeur